



## titre de sejour temporaire d'un an

Par **rosa2010**, le **21/09/2010** à **23:29**

Bonjour

je suis marocaine et mon mari est franco marocain, nous sommes mariés en 2008.n'ayant pu le rejoindre qu'en aout 2009 , j'ai pu beneficier d'un titre de sejour que j'ai renouvelé en AOÛT 2010 pour juste un an; nous avons un bébé de 4 mois,mais cela fait un moment que mon mari n'est plus le meme , il a beaucoup changé et j'ai peur qu'il me joue un tour et me demande le divorce sachant que de mon coté , je suis contre le divorce,ma question est: si jamais cela se produit quels droits aurais je, est ce que je dois repartir au maroc?, est ce que j'ai le droit à la garde de mon fils surtout?

merci d'avance pour vos reponses